

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par le Bourgmestre de Houffalize, Monsieur Marc CAPRASSE,

L'autorisation	N°ECP049
Est délivrée à	Madame Celine NEU
Domicilié	Boeur 14B – 6662 Houffalize
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain »
Pour le terrain	« 2eme Fagne », situé N 50.071958° - E 005.844786° à 6673 Gouvy
Superficie	1.9 hectares
Capacité maximale autorisée par le label	50 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 14/03/2033.

Le 15-03-23

Amélie Collard
Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps